



## Préparation de la rentrée 2019 - 2020

### CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<b>IAC 1</b> 12/12/18	par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine
Du 07 janvier 2019 Au 25 Janvier 2019	<b>MUTATION INTER DIOCESAINE</b> ( Voir affichage dans établissements ) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : <b>fiche de mutation inter diocèse.</b>
Du 05 janvier Au 02 février 2019 Intention de mutation  <b>ATTENTION 2 Février</b>	Tous les Enseignants lisent et signent le <b>Tableau Mise en Mouvement.</b> - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC
appel téléphonique NJP	<b>COPIE des TABLEAUX Mise en Mouvement à apporter à Nérac le Mercredi 6 Fév Récollecion Réunion CE 1degré à la DDEC47 - Mouvement des maîtres - Tableau Mise en Mouvement - Synthèse -</b>
Vendredi 22 février 2019 <b>ATTENTION VACANCES</b>	<b>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47. ATTENTION Vacances Scolaires ( 16fév – 4 Mars ) A FAIRE AVANT...</b> Saisie des postes V et SV sur l'application académique <a href="https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/Postes/auth.php">https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/Postes/auth.php</a>
<b>CDE 1</b> <u>Mercredi 6 mars 2019</u> 18h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préparation de l'IAC du 7 mars (nombre de postes à réserver)</li> <li>▶ CDE : Réservation des emplois stagiaires, réservation du nombre de postes pour les C1, C2, C3 : Identification des supports / Codification des demandes</li> </ul>
<b>IAC 2</b> <u>Jeudi 7 mars 2019</u> 16h	<b>IAC N°2 - Instance Académique de Coordination des CDE :</b> - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C1, C2, C3 dans chaque département  LIEU : LA BREDE 16H - 18h ( pour info CAEC 14h-16h ) Chaque président convoquera le bureau de sa CDE pour la réunion d'harmonisation
Mercredi 20 mars 2019 17h	<b>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants :</b> Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage dans tous les établissements
Du mercredi 20 mars Au Vendredi 05 avril 17h  <b>VOIR CONSIGNES SITE DSDEN24</b>	<b>Après examen des emplois publiés, chaque candidat effectue les démarches suivantes :</b> <u>Pour l'Académie</u> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : <a href="http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24">http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24</a>  <u>Pour la CDE :</u> Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47  <b>ATTENTION : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24.</b>
Vendredi 12 avril 17h	La DSDEN 24 envoie à la CDE-DDEC47 les documents du mouvement 2019
<b>CDE 2</b> <u>Jeudi 02 mai 2019</u> 18h30	La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. Envoi des fiches "Avis" aux CE.
<b>CDE 3</b> <u>Jeudi 09 mai 2019</u> 18h30	<b>Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS , avant 17H.</b> 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.





## Préparation de la rentrée 2019 - 2020

### CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<b>CDE 4</b> <u>Jeudi 16 mai 2019</u> <u>18h30</u>	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant <b>17H</b> . 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi : Ajustements du mouvement.
<b>IAC 3</b> <u>Mardi 21 mai 2019</u> <u>16h-18h</u>	IAC N°3 - Placement des C1, C2, C3 LIEU : LA BREDE
<u>Mardi 28 mai 2019</u> <u>18h30</u> <b>CDE5</b>	Réunion d'ajustement : positionnement des C1, C2, C3 (si nécessaire) Préparation de la CCMI (finalisation)
Clôture des AVIS des CE Mercredi 05 juin 2019	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DSDEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.
Du Lundi 17 au Vendredi 28 juin 2019	<b>CCMI</b> : Commission Mixte départementale
<b>IAC 4</b> <u>Jeudi 11 juillet</u> <u>13h30-16h</u>	IAC N°4: Répartition des lauréats stagiaires en fonction de leurs vœux géographiques Lieu : La BREDE  16h-18h : CDE Affectation Lauréats concours, Cdi et Suppléants ( lieu : La BREDE // finalisation fin août ? )
<b>CDE 6</b> <b>Ajustement</b> Vendredi 12 juillet	<b>CDE : Ajustement affectation des suppléants</b>
<b>CDE Bilan</b> Octobre 2019	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2019 Calendrier 2020-2021

Tableau mis à jour le 29/01/2019

